



**VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**REUNION DU 19 DECEMBRE 2024**

République Française  
Département d'Ille et Vilaine

**Nombre de Conseillers** : en exercice 23                      **présents ou représentés** : 20                      **votants** : 20  
**Date de convocation** : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

**Étaient présents** : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane (arrivée à 21h25) ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

**Absents** : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ; M. LEBANSAIS Rémy

**Absents excusés** : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme LECHEVALIER Nathalie ;

**Pouvoirs** : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;

**Secrétaire de séance** : Mme AUSSANT Angélique .

**2024-09-109 MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR** : JP. OGER

**EXPOSE**

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste). En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées).

**Considérant** les besoins du service et l'accroissement des tâches relatives à la gestion de la résidence seniors, il apparaît nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe de 17h30 heures hebdomadaires (soit 50% d'un ETP) à 28h00 hebdomadaires (soit 80% d'un ETP).

**PROPOSITION**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1 ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3 ;

**Vu** l'avis favorable du comité social territorial du 19 décembre 2024 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la suppression d'un emploi de d'agent social (catégorie C) à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires ;
- d'autoriser simultanément la création d'un emploi d'agent social (catégorie C) à temps non complet à raison de 28h00 hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ;
- de modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**DECISION**

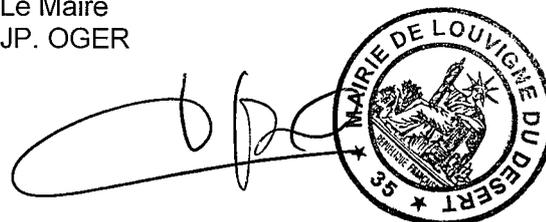
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JP. OGER', written over a circular official seal. The seal is for the Mayor of Louvigné du Désert, featuring a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT' and '53'.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*